

Y a t-il une objection quelconque au fait que la femme sorte sans Mahram, pour assister à un cours ou autre ?

Cheikh Mouqbil ibn Hâdi al Wâdi'i -Qu'Allah lui fasse miséricorde- répond :

« Si aucun voyage n'est effectué et que son mari le lui permet, et nous lui conseillons de le lui permettre s'il ne craint pas pour elle un mal et ne craint pas qu'elle tente autrui, car le Prophète -Prières et bénédiction d'Allah sur lui- a dit:

« N'interdisez pas aux servantes d'Allah les maisons d'Allah »

Et il dit également :

« La quête de la science est une obligation pour tout musulman »

Et s'il éprouve de la jalousie ou qu'il craint un mal pour elle ou qu'elle ne tente les hommes, alors il lui faudra ramener dans son foyer des femmes à-même de lui enseigner et qu'il lui consacre un moment pour lui transmettre ce que lui a apprit, car la femme pieuse t'aidera a l'éducation de tes enfants, et t'aidera dans toute chose contrairement à la femme perverse désobéissante, car elle ne fera que te détruire et peut être t'espionnera et c'est à Allah que nous implorons l'aide, donc nous devons tous, et je recommande à mes frères ici présents de faire des efforts avec leurs femmes et de leurs accorder du temps.

Et si tu dis ma femme n'aime pas apprendre et ne comprend pas, mais plutôt il est dans le cas de certains frères avec leur femmes, il lui apprend puis lui dit tu n'es qu'une vache et elle lui répond que 77 malédictions te tombent dessus si tu ne te lèves pas immédiatement et si tu oses encore m'enseigner quelque chose!!

Donc si elle ne veut pas, emmène la auprès de femmes pieuses, oui, et tu auras besoin d'elle dans la Da'wa, elle ira chez les femmes et leur apprendra et toi tu ne peux entrer chez les femmes, donc nous devons chercher à enseigner à nos femmes et c'est à Allah que nous implorons l'aide »[1].

Traduction de Oummou Yassir.

Suite : Quel est la meilleure façon pour les femmes de faire « Da'wa » (la prêche) ?

---

[1] Toutes les questions qui ont été adressées au cheikh sont traduites tout au long de la revue, l'enregistrement sera également disponible sur notre site Internet : http://www.chez.com/albaida